M-480

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 septembre 2005, intitulée: «Remplaçons la verrue de la place de Cornavin».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer des négociations avec les partenaires publics et privés concernés afin de remplacer le couvert des escalators (ceux menant de la galerie marchande aux arrêts de bus), pour créer un tout cohérent avec l'ensemble de la place.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite du vote du Conseil municipal du 14 septembre 2005, le Conseil administratif a interpellé la Société Parking Place de Cornavin SA afin de connaître sa détermination dans la situation actuelle de l'aménagement de la place et des projets en cours de réalisation.

L'actuel couvert des escalators, de la ventilation et d'une partie des arrêts des transports collectifs a été réalisé en 1979, en même temps que le garage collectif de Cornavin.

Ce couvert est l'une des émergences du parking, lesquelles font partie intégrante du droit de superficie concédé à l'époque par la Ville de Genève à la Société Parking Place de Cornavin SA.

Cette installation assure les passages entre la surface de la place (notamment les arrêts TPG), la galerie marchande et le parking en sous-sol.

Dans le cadre du concours sur présélection pour l'aménagement de la place de Cornavin en 2000, le projet lauréat «Janus» prévoyait une refonte complète de cet édicule, afin qu'il suive l'évolution des transports collectifs au long de la place et permette un meilleur déplacement des piétons, en surface comme en sous-sol. Toutefois, ce projet, pour des raisons de coût excessif, n'a pas pu être réalisé.

Des transformations importantes sont projetées maintenant à proximité; réaménagement de l'arrêt central des tramways pour le passage du tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC), déplacement de la trémie de sortie à la hauteur du bâtiment de cinéma Rialto. C'est évidemment dans le cadre de ces autres transformations qu'il serait opportun que la Société Parking Place de Cornavin SA examine l'éventualité de remplacer le couvert actuel par une installation mieux adaptée.

Le Conseil administratif a donc transmis la demande du Conseil municipal (motion M-480) à la Société Parking Place de Cornavin SA, dont on rappellera que la majorité des actionnaires sont des collectivités ou établissements publics.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 9 novembre 2005.